

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-42 Désignation d'un représentant auprès de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine

Exposé

La maire explique que l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine est une association qui a pour vocation de favoriser le développement urbain durable de l'aire toulousaine dans son espace régional. Elle exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale, de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et des politiques publiques dans un but d'intérêt général, notamment sur les champs de compétence suivants : habitat et logement, économie, rayonnement et attractivité, mobilité, paysage et environnement et plus généralement les transitions.

Espace de dialogue et de débat, elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres.

L'association est admise à effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation, et notamment des études pour le compte de ses membres ou tiers.

La commune de Flourens est membre adhérente de l'association, au sein du collège des communes membres, et est représentée à l'assemblée générale par un représentant.

Décision

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant titulaire au sein du collège des communes membres de l'AUAT.

Après vote du Conseil Municipal :

- Mme Florence JEULIN-CARREY

A été élue déléguée. Elle a déclaré accepter ce mandat pour représenter la commune à l'AUAT.

19

0

0

• VOIX POUR

• ABSTENTION

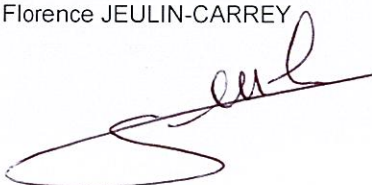
• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Florence JEULIN-CARREY



La Maire,
Marion RIVOIRE

